

**Arrêté promulguant divers actes législatifs**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

*arrête* :

**Article unique** Les actes législatifs suivant sont promulgués :

1. Loi portant modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 23 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> septembre 2020**.

2. Loi portant modification de la loi cantonale sur les forêts (LCFo), du 23 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet rétroactif au **1<sup>er</sup> août 2020**.

3. Décret portant octroi, dans le cadre du programme Éducation numérique, d'un crédit d'engagement pour un montant cumulé de 24'716'600 francs, du 23 juin 2020.

4. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 6'854'000 francs pour le remplacement du passage supérieur CFF de Malakoff dans le cadre du projet d'évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18, du 24 juin 2020.

5. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois d'un montant brut de 114'000'000 francs, du 24 juin 2020.

6. Loi portant modification de la loi de santé (LS) (Adaptation à la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques – LEMO), du 24 juin 2020.

7. Loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS), du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

8. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 840'000 francs pour l'octroi de prêts dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement, du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

9. Loi portant modification de la loi sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien (LRACE), du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

10. Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal), du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

11. Loi portant modification de la loi sur les aides à la formation (LAF), du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

12. Loi portant modification de la loi sur l'action sociale (LASoc), du 24 juin 2020.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

13. Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir), du 24 juin 2020.

14. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'490'000 francs pour la mise en œuvre de l'article 36 « Protection contre les catastrophes naturelles » de la loi fédérale sur les forêts pour la période 2020-2024, du 24 juin 2020.

15. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'541'000 francs pour la mise en œuvre de l'article 36 « Protection contre les catastrophes naturelles » de la loi fédérale sur les forêts pour le secteur « Noiraigue-La Clusette », du 24 juin 2020.

Neuchâtel, le 19 août 2020

Au nom du Conseil d'État :

<i>La présidente,</i>	<i>La chancelière,</i>
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans la Feuille officielle N° 28, du 10 juillet 2020)